

Raccordement au réseau d'eau potable

Informations techniques

Madame, Monsieur,

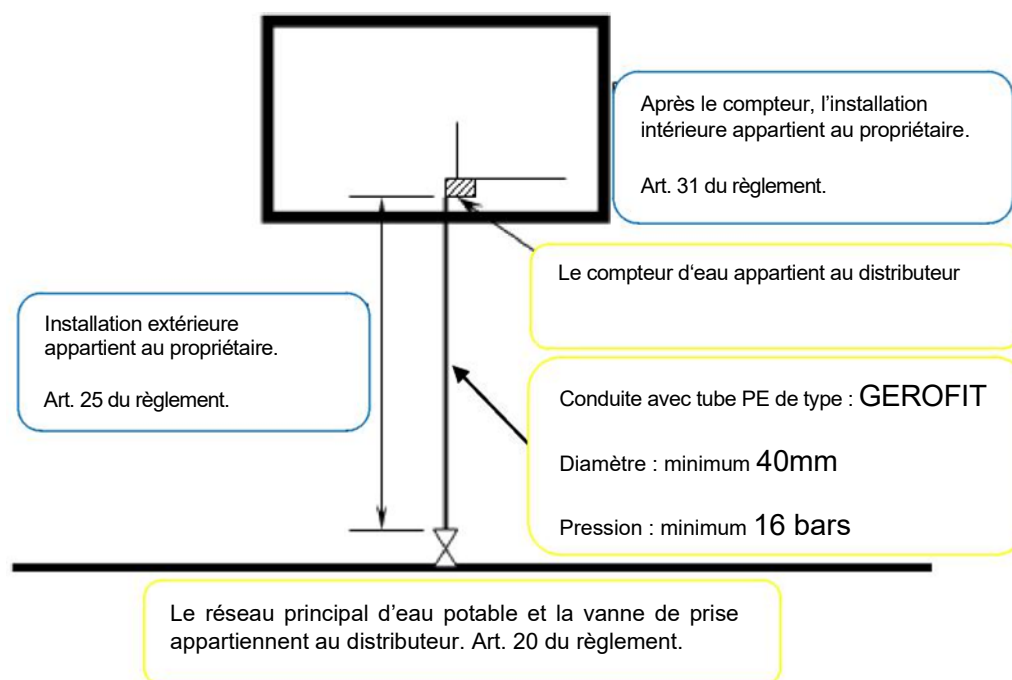
Vous êtes client de nos services industriels et à ce titre vous recevez, par le biais de Romande Energie, les demandes d'acompte ainsi que la facture de bouclage annuelle.

Nous constatons chaque année que le décompte final provoque, chez certains d'entre vous, des réactions de surprise quant à la consommation d'eau potable.

La quantité facturée est basée sur l'index du compteur relevé par notre personnel en décembre de chaque année. Il s'agit donc bien d'un volume d'eau qui a pénétré dans votre installation intérieure.

Il nous paraît donc utile de vous rappeler quelques éléments concernant votre raccordement au réseau de distribution d'eau potable.

Sur la base de notre règlement communal sur la distribution de l'eau, qui est responsable de quoi ?



Votre installation extérieure doit comporter les éléments suivants et doit obligatoirement être exécutée par un concessionnaire de la commune de Belmont.
Art. 29 du règlement.

L'installation extérieure devra être impérativement relevé par le cadastre au
021.721.32.19

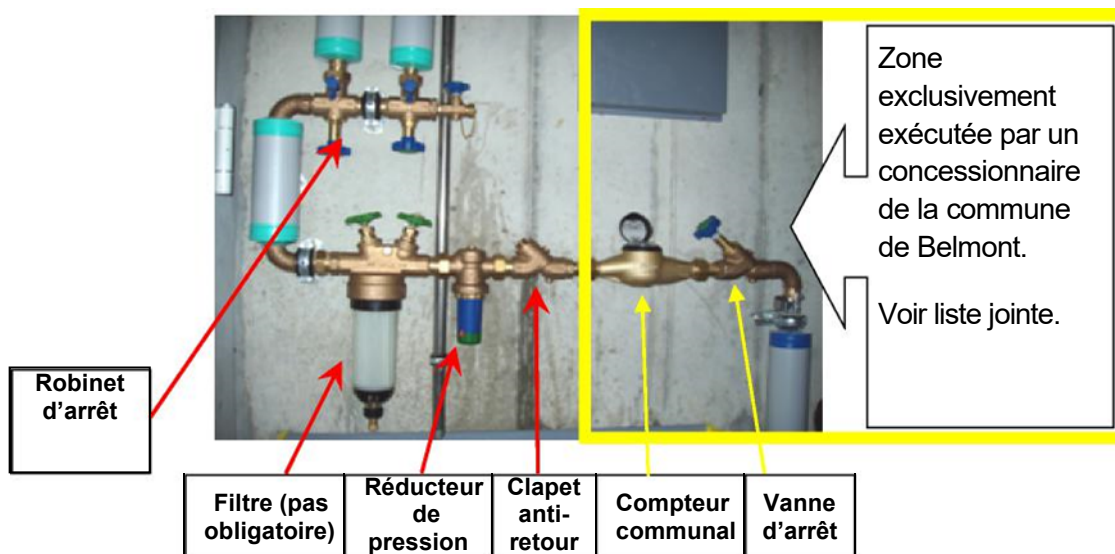


Photo d'un montage type, **BY-PASS INTERDIT**

Dans la plupart des cas, nous constatons que la surconsommation provient de défauts dans l'installation intérieure.

Faites vous-même le premier contrôle ! Comment ? En suivant la procédure suivante :

1. Assurez-vous que tous les robinets soient fermés
2. Vérifiez le compteur :
 - ☐ il est inactif = votre installation intérieure est en ordre
 - ☐ il est actif = faites contrôler votre installation intérieure



Une perte de 1 litre par minute vous conduit à une surconsommation de plus de 525 m³ d'eau par an !

Ce petit geste de contrôle peut donc vous rapporter gros.

**L'eau est trop précieuse pour la gaspiller.
Distributeur et consommateur, ensemble, économisons-la.**

Des questions ?

Consultez le règlement sur la distribution de l'eau sur notre site Internet www.belmont.ch

Pour toutes informations, les Services industriels restent joignables au : **021 721 17 48**

Service des eaux

LISTE DES CONCESSIONNAIRES POUR LA COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Ackermann & fils SA	Rte de la Pale 12 1026 Denges	021/801.18.62	info@acksa.ch
Alvazzi Sanitaire SA	Ch. des Taborneires 2 1350 Orbe	021/646.36.72	info@alvazzigroupe.com
BM Sanitaire Sàrl	Ch. de Greffy 9 1073 Savigny	021/646.36.72	info@bm-sanitaire.ch
DF Sanitaire	Rte des Chaffeises 3 1092 Belmont	021/791.21.10 078/657.38.52	info@dfsanitaire.ch
Michel Rime SA	Ch. de la Clopette 7 1040 Echallens	021/881.11.70	info@michelrimesa.ch
Herren Frères & Cie	Rte de Lausanne 46 1422 Grandson	024/447.47.48	info.yverdon@herren-freres.ch
Lodovici SA	Rte du Village 41 1070 Puidoux	021/946.19.24	lodovicisa@gmail.com
Mayor & Cie SA	Ch. Pré de la Tour 10 1009 Pully	021/728.11.83	secretariat@mayorsanitaire.ch
Pasche Sanitaire SA	Rte du Simplon 9 1845 Noville	021/967.30.80	infos@paschesa.ch
Perret Sanitaire SA	Av. des Boveresses 46 1000 Lausanne 21	021/331.26.26	info@saniperret.ch
Pierini Sàrl	Ch. de la Clopette 14 1040 Echallens	021/881.66.33	info@pierini.ch
Ricksan Loeffler SA	Ch. Du Martinet 10 1007 Lausanne	021/625.04.88	loeffler@ricksan-loeffler.ch
Simões & Fils Sàrl	Rte de Bellevue 11 1029 Villars-Sainte-Croix	021/634.84.28	telmo@simoes-fils.ch
STS SA	Ch. de la Rippe 7 1303 Penthaz	021/861.25.26	

